

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 août 2008

CP 08/08-51

AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D' ACTIONS PUBLIQUES D' ACCOMPAGNEMENT D' O.P.A.H. COMMUNES de LAUZERTE et MONTBETON

I - RAPPEL

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement)

L'aide du Département est accordée au taux de 20% du montant H.T. des travaux, plafonné à **503 082 €** sur 3 ans (soit un maximum de subvention départementale de **100 617 €** par O.P.A.H.) . La dépense subventionnable est plafonnée à **91 500 €** par commune.

II - FINANCEMENT DES ACTIONS D' ACCOMPAGNEMENT

Ces actions sont financées à l'origine par le Fonds d'Aménagement Urbain (1976) de l'Etat, remplacé en 1984 par le Fonds Social Urbain, auquel la Région s'est substituée en 1985.

Depuis 1997, les interventions de la Région et du Département, dans le cadre de contrats de terroir et de pays, permettent un financement conjoint des OPAH.

Les programmes d'OPAH s'inscrivant dans le cadre des contrats de terroir et de pays sont portés par les communautés de communes des Deux Rives, de la Lomagne Tarn et Garonnaise, du Quercy Caussadais, du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, du Sud Quercy de Lafrançaise, de Montaigu Pays de Serres, des Terrasses et Vallées de l'Aveyron-Quercy Vert, de Montauban et des trois rivières, du Canton des pays de Garonne et de Gascogne et celui des Vallées et Terrasses du Tarn et de la Garonne.

D'autre part, des projets au volet touristique fort présentés dans le cadre des contrats de terroirs ou de pays sont raccrochés sur cette politique afin de leur permettre de bénéficier d'un financement du Département et de la Région.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant et de me faire connaître votre décision.

Demandes de subventions présentées dans le cadre de contrats de pays

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	DEPENSE SUVENTIONNABLE€ HT	SUBVENTION
1) LAUZERTE Requalification des rues du village tranche 2/ phase 1	624 383 <u>dont phase 1 :</u> 300 000	300 000	<u>67 500 €</u> (forfait)
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne . Année 3/2007 – 4ème programme approuvé en CP du 27-07-07			
1) MONTBETON Construction d'une halle couverte – 2ème phase	276 374 <u>dont 2ème phase :</u> 147 374	147 374	147 374 x 20% = <u>29 474 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 09-05-07 . Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Montalbanais . Année 3/2007 approuvé en CP du 23-07-07			

TOTAL : 96 974 €

Je vous précise que ces subventions en capital seraient prélevées sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 2041433, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2008.....	800 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	584 906 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	96 974 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour.....	681 880 €
Disponible.....	118 120 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 août 2008

CP 08/08-51

**AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D' ACTIONS PUBLIQUES
D'ACCOMPAGNEMENT D'O.P.A.H.
COMMUNES de LAUZERTE et MONTBETON**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subvention départementales suivantes d'un volume global de 96 974 € :

Demandes de subventions présentées dans le cadre de contrats de pays

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	DEPENSE SUVENTIONNABLE€ HT	SUBVENTION
1) LAUZERTE Requalification des rues du village tranche 2/ phase 1	624 383 <u>dont phase 1 :</u> 300 000	300 000	<u>67 500 €</u> (forfait)
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne . Année 3/2007 – 4ème programme approuvé en CP du 27-07-07			
COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	DEPENSE SUVENTIONNABLE€ HT	SUBVENTION
2) MONTBETON Construction d'une halle couverte – 2ème phase	276 374 <u>dont 2ème phase :</u> 147 374	147 374	147 374 x 20% = <u>29 474 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 09-05-07 . Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Montalbanais . Année 3/2007 approuvé en CP du 23-07-07			

TOTAL : 96 974 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041433, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,